



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Montreuil, le 12 juin 2018

## Protéger l'eau, la biodiversité ou bien menacer le service public de l'environnement ?

### Communiqué de presse

La CGT s'adresse le 13 juin aux participants aux Assises nationales de la Biodiversité à Valenciennes. Avec une information, « **Moyens des politiques Eau et Biodiversité : état des lieux, choix politiques, besoins réels** » (4 p. ci-joint avec liens vers des documents cités), **les salariés du service public de protection de l'environnement lancent l'alerte.**

#### La CGT :

**Rappelle les évaluations** de besoins de moyens supplémentaires établies par les Inspecteurs généraux et les préfigureurs de l'Agence Française pour la Biodiversité, **rapports restés sans suite dans les tiroirs des ministères.**

**Informe sur la réalité budgétaire de 2018, au moment où l'État coupe 47 % de ses crédits** en ce domaine et fait financer les actions en faveur de la Biodiversité terrestre et marine des établissements publics par **les seules redevances des Agences de l'eau, payées à 85 % par les ménages, au mépris du principe « pollueur-payeur », tout en prélevant 200 M€ cette année encore sur les ressources des Agences au profit du budget général de l'État (1 Md€ en cumul depuis 2014).**

**Révèle à la fois, la gravité du constat et les dangers des préconisations du nouveau rapport de l'Inspection générale des Finances et du Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable, remis à M. Darmanin et Nicolas Hulot, au titre de l'exercice « AP 2022 » (Action publique 2022).**

**Propose des moyens de financement (taxes sur les ventes d'engrais azotés et sur l'artificialisation des sols) et demande en priorité à toute autre dépense, des créations d'emplois** permettant aux services spécialisés de l'État et des Établissements publics d'assurer leurs missions.

En effet, en 10 ans, malgré les créations depuis 2008 de 9 Parcs naturels marins, de nouveaux Parcs nationaux, de nouvelles aires protégées, de l'extension des zones Natura 2000, et de l'AFB en 2017, **le total des emplois des établissements a baissé de 210 (- 95 en 2018). AFB, ONCFS, 6 Agences de l'eau, 10 Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Établissement Public du Marais Poitevin, services de l'État DREAL, DEAL-Outre Mer, DDT(M) dans les départements... partout les conditions de travail et la qualité des missions rendues se dégradent !**

**Nicolas Hulot lance un nouveau Plan Biodiversité**, qui sera soumis à un comité interministériel fin juin, après avis du Comité national de la Biodiversité le 21 juin en vue duquel la CGT soumettra des propositions et demandes. **Mais il a rencontré le ministre chargé du Budget le 8 juin** sur les suites à donner par le gouvernement aux préconisations du rapport AP 22 dans le projet de loi de Finances pour 2019. Que va-t-il en ressortir ?

Suppression de 2 Agences de l'eau sur 6, fusion de 5 Parcs nationaux sur 10, pour en créer un 11<sup>ème</sup> « Feuillus de plaines » cet automne dans l'Est de la France ? 200 suppressions annuelles d'emplois comme en 2018 et jusqu'en 2022 pour réaliser la cible de - 12 % de baisse (moitié État DREAL/DDT(M) – moitié Établissements du programme n°113 « Eau et Biodiversité ») ? Transfert aux collectivités locales (régions surtout) de toutes les compétences encore exercées par l'État en ce domaine ? Transfert aux fédérations départementales de chasse de la police des espèces chassées ? Transfert aux préfets de départements de l'autorité sur les inspecteurs de l'environnement des services de l'ONCFS et de l'AFB, au risque de contourner les parquets des tribunaux et d'exonérer certains contrevenants de sanctions administratives ou judiciaires ?

Dans les fiches en ligne sur le site du ministère pour la consultation publique sur le Plan Biodiversité, celle sur les Parcs naturels marins précise : « *Constituée d'une vingtaine d'agents en moyenne l'équipe d'un Parc marin réalise...* ». Mensonge ou erreur ? En 2018 sur les 9 PNM existants, seul celui de la Mer d'Iroise avec 22 agents a un effectif « correct » pour ses missions, la moyenne se situant à 7 agents par parc ... **Le rapport d'inspection affirmant ainsi avec raison sur ce point que « les effectifs sont tellement faibles qu'ils mettent en cause leur existence et partant la parole publique ».**

Alors, la CGT pose cette question avec les personnels du service public de la protection de l'environnement, assimilables à une espèce en voie d'extinction : **l'État veut-il continuer à donner la priorité aux économies à court terme ou essayer d'éviter le désastre écologique annoncé ?**

#### Contacts :

Francis Combrouze (CGT, Paris) 06 43 60 53 72  
Vincent Vauclin (AFB, Orléans) 06 80 32 96 91  
Sylvain Michel (AFB, Brest) 06 45 69 96 25  
Jean-Noël Saussol (Dreal Hauts-de-France) 02 20 40 43 46